



PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Association sportive de formation au vol à voile

Tarifs 2011^①

Prestation	≤ 25 ans ^②	> 25 ans
Initiation		
Vol d'initiation : Un vol en planeur de 20 à 30 minutes sur un planeur biplace, piloté par un pilote expérimenté. Comprend un remorquage et une assurance valable pour la journée.	76,00 €	
Formules débutant tout compris		
Pack découverte (cotisation + licence assurance FFVV 10 jours ^③ + 5 heures de vol + 7 remorquages). En cas de poursuite de la formation dans l'association, le prix de ce pack sera déduit du prix du pack formation.	390,00 €	490,00 €
Pack formation (cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence assurance FFVV ^③ + manuel de formation + carnet de vol + forfait illimité + 45 remorquages).	de 650,00 € à 1 100,00 € selon bourses FFVV ^④	1 700,00 € ^⑤
À la carte		
Cotisation annuelle (obligatoire sauf pour les packs et les vols d'initiation).	25,00 €	
Participation annuelle aux frais de fonctionnement (obligatoire sauf pour les adhérents de passage restant moins de 15 jours, les packs et les vols d'initiation).	110,00 €	180,00 €
Participation journalière aux frais de fonctionnement (obligatoire jusqu'au 15 ^e jour, pour les adhérents de passage n'ayant pas souscrit à la participation annuelle aux frais de fonctionnement. Gratuit à partir du 16 ^e jour).	7,50 €	12,00 €
Licence assurance FFVV : Obligatoire, sauf pour les vols d'initiation et les packs. Tarif variable selon options.	à partir de 89,50 €	à partir de 169,50 €
Forfait heures de vol illimitées . Vol en planeur et moto-planeur en vol libre. Requis pour pouvoir voler sur les planeurs biplaces du CRVVB, hors stages ETR.	500,00 € ^⑤	800,00 € ^⑤

① Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2011. Ces tarifs sont susceptibles d'être changés sans préavis.

② Bénéficient du tarif moins de 25 ans les adhérents ayant 25 ans ou moins le jour de leur inscription.

③ Avec couverture individuelle accident 16 000 € et abonnement au magazine « Planeur Info ».

④ Grâce aux bourses versées par la fédération pour promouvoir la formation des jeunes, le paiement du pack formation ≤ 25 ans peut se faire sous la forme de 4 chèques : un chèque de 650 € qui sera encaissé sans délai ; un chèque de 150 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas lâché solo dans l'année ; un chèque de 150 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur ; et un chèque de 150 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas titulaire du BIA à l'obtention du brevet, ou bien si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur.

⑤ Le pack formation et le forfait heures de vol illimitées peuvent être payés en trois fois.

Prestation	≤ 25 ans	> 25 ans
Remorquage 500m QFE (<i>un tour de piste en vol d'instruction compte pour ½ remorquage</i>).	19,00 €	22,00 €
Dépannage air (<i>la minute</i>).	3,00 €	
Remorquage au delà de 500m QFE (par tranche de 100m au delà de 500m QFE).	4,00 €	
Heure moto-planeur , moteur en marche, avec forfait heures de vol illimitées ou pack.	38,00 €	45,00 €
Heure moto-planeur , moteur en marche, hors forfait heures de vol illimitées ou pack.	60,00 €	75,00 €
Heure moto-planeur , vol libre, hors forfait heures de vol illimitées ou pack.	22,00 €	30,00 €
Heure moto-planeur , moteur en marche, en double commande avec un instructeur, avec forfait heures de vol illimitées ou pack, dans la limite de 2 heures par an.	28,00 €	35,00 €
Heure planeur monoplace , hors forfait illimité ou pack.	25,00 €	35,00 €
Heure planeur biplace , hors forfait illimité ou pack (<i>Non applicable aux planeurs biplaces du CRVVB</i>)	35,00 €	42,00 €
Hébergement d'un planeur à l'année. <i>Le planeur monté sera hébergé dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association. Toutefois, pour des raisons d'organisation, il pourra être demandé au propriétaire de stocker provisoirement son planeur en remorque. La souscription d'un hébergement à l'année donne droit à voler sur les planeurs de l'association.</i>	800,00 €	
Hébergement d'un planeur à la semaine. <i>Le planeur monté sera hébergé pour une semaine dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association.</i>	30,00 €	
Hébergement d'un planeur pour un WE. <i>Le planeur monté sera hébergé pour un week-end (samedi et dimanche) dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association.</i>	15,00 €	
Hivernage d'une remorque en hangar (du 1 ^{er} octobre au 15 mars).	250,00 €	
Caution pour la participation à l'entretien annuel des aéronefs. <i>Obligatoire pour tous les adhérents, à l'exception des bénéficiaires du pack découverte et des adhérents de passage ayant séjourné au plus 14 jours.</i>	150,00 €	